

son entière perfection, par la médiation offerte du Corps de l'Empire, l'invitation faite à L. H. P. quoiqu'intéressées pour la Cour de Vienne d'accepter conjointement cette médiation, & les Déclarations pacifiques que des Cours bien-intentionnées & amies de la Patrie ont souvent faites.

Mais nous croyons qu'il suffit de rapporter au juste les circonstances de l'infructueux Traité de Hanau, pour convaincre le Public qu'il n'a pas tenu à Sa Maj. Imp. de se réconcilier avec sa haute Partie adverse, de mettre fin aux pernicious troubles de la guerre, & de rétablir la tranquillité si nécessaire & si désirable dans l'Empire. Pour l'amour de ce même Empire, Sa Maj. y consentoit en véritable Pere de la Patrie, à une chose que la postérité aura peine à croire, c'est-à-dire, à sacrifier ses propres intérêts & ses plus légitimes prétentions. Elle déclaroit en meme-tems, que si l'on ne pouvoit porter sa Partie adverse à un accommodement, Sa Maj. Imp. ne cesseroit pas de désirer la Paix, & que rien ne pourroit l'en rebuter, que ce qui ne s'accorderoit point avec sa sublime dignité ou avec la gloire de l'Empire Germanique, & le bien commun de la Patrie. Ce qui suit peut servir de conviction complete.

Lorsque Sa Maj. Imp. s'adressa au mois de Mai 1743. à Sa Maj. Britannique par la voye du Landgrave Guillaume de Hesse, pour moyenner une paix, qui auroit été aussi préjudiciable à elle même & à sa postérité, qu'avantageuse à la Patrie, elle rendit le Roi d'Angleterre maître des conditions, se réservant seulement qu'elles ne portassent préjudice ni à sa gloire, ni à sa dignité.

Ces louables & magnanimes offres furent répétées le 2. & le 16. Juin de la même année, & continuées sans interruption jusqu'à l'arrivée de Sa Maj.

Britanni-